

Page de couverture de la CCNUCC

Page blanche



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

29 février 2012

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME STRATEGIQUE DE POZNAN
SUR LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES :
RAPPORT D'ACTIVITE DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT
MONDIAL A LA TRENTE-SIXIEME SESSION DE L'ORGANE
SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

1. Le présent rapport a été préparé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour être présenté à la trente-sixième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

2. Dans sa décision 2/CP.14, la Conférence des parties à la CCNUCC, à sa quatorzième session, a accueilli avec satisfaction le Programme stratégique du FEM sur le transfert de technologies, qu'elle a rebaptisé Programme stratégique de Poznań sur le transfert de technologies. Elle a estimé qu'il allait « dans le sens d'une expansion des investissements dans le transfert de technologies visant à aider les pays en développement à faire face à leurs besoins en technologies écologiquement rationnelles » et a reconnu « la contribution que ce programme stratégique pourrait apporter aux activités menées en application de la Convention ».

3. Par cette même décision 2/CP.14, la Conférence des parties a prié le FEM, au paragraphe 2, de :

- a) lancer au plus tôt et faciliter diligemment l'élaboration de projets en vue de leur approbation et de leur exécution dans le cadre du programme stratégique visé au paragraphe 1 afin d'aider les pays en développement à faire face à leurs besoins en technologies écologiquement rationnelles ;
- b) collaborer avec ses entités d'exécution afin de fournir un appui technique aux pays en développement dans la réalisation ou l'actualisation, selon le cas, des évaluations de leurs besoins technologiques en utilisant le manuel mis à jour d'évaluation des besoins technologiques dans le domaine des changements climatiques publié par le Programme des Nations Unies pour le développement, qui devrait être disponible au début de l'année 2009, en collaboration avec le Groupe d'experts du transfert de technologies, le Secrétariat de la Convention et l'Initiative technologie et climat ;
- c) examiner la mise en œuvre à long terme du programme stratégique, notamment en remédiant aux lacunes repérées dans les activités actuelles du Fonds pour l'environnement mondial qui ont trait aux investissements dans le transfert de technologies écologiquement rationnelles, en mobilisant les investissements du secteur privé et en s'attachant à promouvoir des activités innovantes d'élaboration de projets ;
- d) rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des activités mentionnées aux alinéas a) à c) du présent paragraphe à la Conférence des parties à sa seizième session, et de fournir des rapports d'étape à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à ses trentième et trente et unième sessions en vue d'une évaluation des progrès qu'il a accomplis et de l'orientation future de ses activités, de façon à contribuer à informer les Parties lorsqu'elles examineront les besoins à long terme aux fins de la mise en œuvre du programme stratégique.

4. Conformément à cette décision, le FEM a présenté à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, à ses trentième et trente et unième sessions, des rapports d'étape sur les progrès réalisés dans l'exécution du Programme stratégique de Poznań sur le transfert de technologies.

5. Dans ses conclusions (FCCC/SBI2009/L.18), l'Organe subsidiaire, à sa trente et unième session, a invité le FEM à lui présenter, à sa session suivante, un rapport sur l'état d'avancement de l'exécution de ce programme, traitant notamment des aspects à long terme. Le FEM a donné suite à cette demande et présenté un rapport d'étape à la trente-deuxième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.

6. Conformément à la décision 2/CP.14, le FEM a présenté un rapport à la seizième session de la Conférence des parties sur l'état d'avancement des activités du Programme stratégique de Poznań.

7. Les conclusions du débat sur le point 12 de l'ordre du jour de la trente-quatrième session de l'Organe subsidiaire, relatif à la mise au point et au transfert de technologies (conclusion L.10), sont les suivantes :

- a) L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note du rapport présenté oralement par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et a félicité le FEM et ses entités d'exécution, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies, pour l'environnement des progrès réalisés dans l'exécution du programme stratégique de Poznań sur le transfert de technologies.
- b) Le SBI a salué les progrès accomplis dans l'apport d'une assistance technique et financière aux 36 Parties non visées à l'annexe I de la Convention qui procèdent à l'évaluation de leurs besoins technologiques ou l'actualisent. Il a noté que de nombreuses Parties non visées à l'annexe I avaient exprimé le souhait de procéder à une évaluation de leurs besoins technologiques ou de l'actualiser. Il a recommandé à la Conférence des Parties d'inviter le FEM, à sa septième session, à poursuivre son assistance financière, si nécessaire, aux Parties non visées à l'annexe I qui procèdent à l'évaluation de leurs besoins ou l'actualisent, tout en prenant note du fait que la version mise à jour du manuel intitulé *Conducting Technology Needs Assessments for Climate Change* est disponible.
- c) Le SBI a salué les progrès accomplis par le FEM afin de soutenir le pilotage des projets technologiques prioritaires dans le cadre du programme stratégique de Poznań. Il a noté que les propositions de projet pilote soumises par les Parties non visées à l'annexe I et appuyées par le FEM ne comportaient qu'un seul projet sur les technologies d'adaptation. Il a souligné l'importance des projets sur les technologies d'adaptation, notamment sur la mise en valeur et le renforcement des connaissances locales, et a invité le FEM, les Parties et les organisations compétentes en mesure de le faire à apporter une assistance financière aux

propositions de projet, notamment aux projets pilotes, qui ont trait aux technologies d'adaptation appuyées par le programme stratégique de Poznań.

- d) Le SBI a rappelé les conclusions de sa trente-deuxième session, où il invitait le FEM à présenter des rapports semestriels sur la mise en œuvre des activités bénéficiant d'un appui au titre du programme stratégique de Poznań sur le transfert de technologies. Il a invité le FEM à présenter des rapports sur les progrès accomplis dans l'exécution de ses activités au titre du programme stratégique de Poznań, notamment de l'application à long terme de celui-ci, pour examen par le SBI à sa trente-cinquième session et à ses sessions ultérieures, pendant la durée du programme stratégique de Poznań.

8. Conformément aux conclusions relatives au point 12 de l'ordre du jour de la trente-quatrième session de l'Organe subsidiaire, le FEM a rendu compte à la dix-septième Conférence des parties de l'état d'avancement de la mise en œuvre de ses activités au titre du Programme stratégique de Poznań. Il a présenté un résumé de ce rapport à la trente-cinquième session de l'Organe subsidiaire.

9. Le projet de conclusions proposé par le Président à la suite des travaux sur le point 11 l'ordre du jour de la trente-cinquième session de l'Organe subsidiaire (FCCC/SBI/2011/L.34) est le suivant :

- a) L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note du rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur les progrès réalisés dans l'exécution du Programme stratégique de Poznań concernant le transfert de technologies, y compris à long terme, qu'il avait demandé à sa trente-quatrième session.
- b) Le SBI a pris acte du soutien apporté par le FEM à l'exécution de projets pilotes de transfert de technologies et à la réalisation d'évaluations des besoins technologiques. Il a aussi pris acte des progrès accomplis dans l'exécution du programme à long terme concernant les transferts de technologies. Il a, en outre, vivement encouragé le FEM et les Parties à accélérer le processus de façon à mettre en œuvre rapidement les projets présentés avant le 30 septembre 2009.
- c) Le SBI a invité les Parties non visées à l'annexe I de la Convention à élaborer et présenter des propositions de projet, en particulier concernant des technologies pour l'adaptation, au FEM conformément aux éléments du programme à long terme sur les transferts de technologies indiqués aux paragraphes 46 et 47 du document FCCC/SBI/2011/14. Il a invité le FEM à faire connaître davantage le programme à long terme sur les transferts de technologies.
- d) Le SBI a accueilli avec satisfaction les résultats des évaluations des besoins technologiques réalisées actuellement dans le cadre du Programme stratégique de Poznań en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

10. Le présent rapport a été préparé en réponse aux demandes de l'Organe subsidiaire exposées ci-dessus. Il couvre la période allant d'octobre 2011 à février 2012.

PROGRAMME STRATÉGIQUE DE POZNAŃ SUR LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

11. En novembre 2008, le Conseil du FEM et le Conseil du Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA)/Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial) ont approuvé le Programme stratégique sur le transfert de technologies. Ce programme vise à renforcer l'investissement dans le transfert de technologies écologiquement rationnelles (TER). Une fois approuvé, il a été doté de 50 millions de dollars, dont 35 millions de dollars provenaient de la Caisse du FEM et 15 millions de dollars du Fonds spécial. Il a été rebaptisé Programme stratégique de Poznań sur le transfert de technologies à la quatorzième session de la Conférence des parties.

12. Trois guichets de financement existent pour appuyer le transfert de technologies au titre du Programme stratégique de Poznań, à savoir : 1) les évaluations des besoins technologiques (EBT) ; 2) les projets pilotes de transfert de technologies jugées prioritaires découlant des EBT ; et 3) la diffusion des expériences du FEM et des TER ayant fait leurs preuves.

13. Le présent rapport expose les progrès enregistrés, en reprenant l'ordre des paragraphes de la décision de la Conférence des parties. La Section A sur les projets pilotes de transfert de technologies fait état du degré de réalisation des activités visées au paragraphe 2 a) de la décision 2/CP.14. La Section B sur les évaluations des besoins technologiques rend compte de l'évolution des activités visées au paragraphe 2 b) de la décision 2/CP.14. La Section C sur la mise en œuvre à long terme du Programme stratégique de Poznań fait état de l'évolution des activités visées au paragraphe 2 c) de la décision 2/CP.14. Enfin, la diffusion des expériences du FEM et des TER d'une efficacité avérée fait l'objet de la Section D.

A. Projets pilotes de transfert de technologies

14. L'objet de ce guichet de financement était de financer des projets pilotes contribuant à la mise en application, à la diffusion et au transfert des technologies que les pays ont jugées prioritaires.

15. L'appel à propositions de projets pilotes de transfert de technologies a été lancé le 25 mars 2009, et présentait le contexte général, la procédure à suivre pour la présentation des propositions et les critères de sélection. La date limite de dépôt des propositions a d'abord été fixée au 14 août 2009, puis repoussée au 30 septembre 2009.

16. Sur les 39 projets pilotes de transfert de technologies qu'a reçues le Secrétariat du FEM, 14 ont été retenus pour financement. Une seule proposition relative à un projet

d'adaptation a été présentée. Le projet en question a été financé, au même titre que trois autres projets comportant un volet « adaptation ». Les ressources du FEM requises pour ces 14 projets s'élevaient à 36,8 millions de dollars pour le Programme de Poznań, auxquels s'ajoutaient 21,2 millions de dollars de la Caisse du FEM. Au total, les financements à l'appui des 14 projets pilotes retenus s'établissaient donc à 58 millions de dollars et les cofinancements à 195 millions. Les projets proposés et les documents d'agrément par la DG des projets en cours d'exécution ont été placés sur le site web du FEM (http://www.thegef.org/gef/gef_projects_funding).

17. Au 29 février 2012, les Entités d'exécution du FEM chargées de la mise en œuvre de ces 14 projets pilotes de transfert de technologies avaient présenté l'état d'avancement de la préparation et de la réalisation des activités :

- a) La DG a agréé cinq projets, dont la mise en œuvre progresse. Ces projets sont exécutés dans les pays suivants : Chine, Jordanie, Mexique, Russie et Thaïlande.
- b) Sept projets sont en cours de préparation pour être soumis à l'agrément de la DG par les Entités d'exécution et les pays concernés. Ils seront mis en œuvre dans les pays suivants : Sénégal, Sri Lanka, Cambodge, Chili, Côte d'Ivoire, Brésil, et Îles Cook/Turquie.
- c) Vers la fin de 2010, un projet a été annulé à la demande d'une Entité d'exécution du FEM. Depuis lors, il a été soumis à nouveau par une autre Entité d'exécution et approuvé par le Conseil du FEM en novembre 2011. Ce projet est inclus au portefeuille de projets pilotes du Programme de Poznań et sera exécuté en Colombie, au Kenya et au Swaziland.
- d) Un projet a été annulé à la demande d'une Entité d'exécution du FEM en juillet 2011.

On trouvera au tableau 1 un récapitulatif de l'état d'avancement de la préparation et de l'exécution des projets pilotes.

18. Ces projets, axés à la fois sur l'atténuation du changement climatique et les mesures d'adaptation, sont aussi divers que novateurs. Ils portent sur les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie, les transports, l'irrigation agricole, le compostage et le captage et le stockage du CO₂ émis par des énergies renouvelables.

B. Évaluations des besoins technologiques (EBT)

19. Le projet d'appui aux EBT, proposé au financement du guichet 1 du Programme stratégique de Poznań, a été approuvé par le Conseil du Fonds PMA/Fonds spécial en avril 2009. À partir de la Fiche d'identité de ce projet, le PNUE, en tant qu'Entité d'exécution, a préparé un descriptif de projet complet qui a été agréé par la Directrice

générale du FEM en septembre 2009. Le projet a démarré en octobre 2009. Il est financé à hauteur de 9 millions de dollars par le FEM.

20. L'objectif du projet est de fournir une assistance financière et technique ciblée à des pays en développement (entre 35 et 45) afin de les aider à réaliser ou à actualiser leurs EBT, en application de l'Article 4.5 de la CCNUCC. L'intention est de veiller à ce que les pays ne se bornent pas à déterminer leurs besoins technologiques, mais qu'ils élaborent des plans d'action nationaux pour les technologies jugées prioritaires. Il s'agit également de s'appuyer sur le manuel EBT révisé et de faire remonter l'information pour affiner les méthodologies dans le cadre d'un processus itératif.

21. D'après un bilan d'étape récemment présenté par le PNUE, on peut résumer les avancées du projet EBT comme suit :

- Les trente-six pays suivants participent au projet d'appui aux EBT :
 - Afrique : Côte d'Ivoire, Ethiopie, Kenya, Ghana, Mali, Maroc, Maurice, Rwanda, Sénégal, Soudan et Zambie;
 - Asie et Europe : Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Géorgie, Indonésie, Kazakhstan, Liban, Moldova, Mongolie, Népal, République démocratique populaire Lao, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam ; et
 - Amérique latine et Caraïbes : Argentine, Bolivie, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Pérou et République dominicaine.
- Un comité directeur du projet a été constitué par le PNUE pour évaluer l'état d'avancement du projet et planifier les activités à venir. Ce comité rassemblait des représentants du Secrétariat du FEM, du Groupe d'experts sur le transfert de technologies (GETT), jusqu'en 2010, puis du Comité exécutif de la technologie (CET) depuis 2011, du Secrétariat de la CCNUCC, du PNUE, du PNUD, de l'ONUDI, de la Banque mondiale, du Centre Risoe du PNUE et du Secrétariat du FEM. Il s'est réuni en décembre 2009, en juin 2010, en novembre 2010 et en novembre 2011. La cinquième réunion du comité directeur est fixée à titre provisoire au mois de mai 2012.
- Des activités de soutien technique et d'implication des parties prenantes ont déjà été engagées à partir des bases en place dans la plupart des pays. Durant la période considérée, une deuxième série d'ateliers régionaux de renforcement des capacités a été organisée en février 2012 en Afrique, en Asie et en Amérique latine à l'intention des pays participants au deuxième cycle de projets.
- S'agissant de l'évolution des préparatifs des EBT, 12 pays ont soumis en 2011 des projets de rapports sur l'évaluation de leurs besoins technologiques (Bangladesh, Cambodge, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Géorgie, Indonésie, Mali, Maroc, Pérou, Sénégal, Thaïlande et Viet Nam). Six autres pays ont soumis

des plans d'action pour les technologies (Costa Rica, Côte d'Ivoire, Indonésie, Maroc, Mali et Thaïlande). Le PNUD a demandé de prolonger le projet EBT jusqu'au mois d'avril 2013 pour les pays restants.

- Des documents sur les pratiques applicables à la réalisation des EBT ont été publiés en 2010 et 2011 dans le cadre du projet. Trois manuels sur l'évaluation des besoins en technologie d'adaptation et trois guides pratiques sectoriels pour l'atténuation du changement climatique ont été réalisés et publiés. Deux guides financiers, respectivement pour les projets d'atténuation et les projets d'adaptation, sont en cours de préparation et devraient être publiés au cours du premier trimestre de 2012.
- Une série d'études de cas sur les technologies d'adaptation et les énergies renouvelables intitulée *Technology Transfer Perspectives* a été publiée en novembre 2011. Elle est également placée sur le site web du projet (<http://www.tech-action.org/perspectives.asp>).
- Dans sa décision 2/CP.14, la Conférence des parties préconisait l'utilisation du manuel actualisé sur la réalisation d'EBT pour le changement climatique, préparé par le PNUD. Le manuel a été diffusé aux équipes nationales auxquelles il sert d'outil de référence sur les méthodes de hiérarchisation sectorielle.
- Le premier numéro du bulletin d'information sur les EBT (*TNA Newsletter*), qui a pour objet de tenir les pays et les acteurs concernés au fait de l'évolution du projet et confronter les expériences, est paru en juin 2011. Le deuxième numéro a été diffusé en octobre 2011, et le troisième a été publié en novembre 2011 et diffusé lors de la dix-septième Conférence des parties.
- Une manifestation a été organisée au titre du projet en marge de la dix-septième Conférence des parties.

C. Mise en œuvre à long terme du Programme stratégique de Poznań

22. Afin de donner suite à la décision de la Conférence des parties qui l'a prié, à sa quatorzième session, de réfléchir à la mise en œuvre à long terme du Programme stratégique de Poznań sur le transfert de technologies, le FEM a fait de ce transfert une priorité à long terme de son domaine d'intervention « changements climatiques ». Ainsi, la stratégie pour l'atténuation du changement climatique pendant FEM-5 fait une large place au transfert de technologies à divers stades de développement, qu'il s'agisse de montrer l'applicabilité de technologies innovantes et émergentes peu polluantes, ou de diffuser des technologies et pratiques écologiquement rationnelles à la rentabilité avérée. S'agissant de l'adaptation, le transfert et l'adoption des technologies d'adaptation constituent l'un des objectifs stratégiques du Fonds spécial et du Fonds pour les PMA.

23. Suite à la décision 2/CP.14, le FEM a présenté un Programme à long terme de transfert de technologies. Ce programme prévoyait les éléments suivants, en vue d'intensifier l'investissement en faveur des TER dans les pays en développement, conformément à la stratégie du FEM dans le domaine d'intervention « changements climatiques », et de développer les activités de transfert de technologies en application de la Convention :

- a) appui aux Centres de technologies climatiques et au Réseau des technologies climatiques ;
- b) projets pilotes de transfert de technologies visant à promouvoir l'innovation et l'investissement ;
- c) partenariats public-privé pour le transfert de technologies ;
- d) réalisation d'évaluations des besoins technologiques (EBT) ;
- e) rôle moteur du FEM à l'appui du transfert de technologies.

24. L'état d'avancement du Programme à long terme de transfert de technologies a fait l'objet d'un rapport présenté à la dix-septième session de la Conférence des parties. Durant la période couverte par ce rapport, les progrès suivants ont été accomplis :

- a) appui aux Centres de technologies climatiques et au Réseau des technologies climatiques :
En mai 2011, le Conseil du FEM a approuvé un projet pilote régional intitulé *Expérimentation d'un réseau et d'un centre financier pour les technologies climatiques dans la région Asie-Pacifique*, soumis conjointement par la Banque asiatique de développement (BAsD) et le PNUE. Le projet a été soumis à l'agrément de la DG en décembre 2011 et les deux Entités d'exécution concernées procèdent actuellement à sa révision.
- b) Projets pilotes de transfert de technologies visant à promouvoir l'innovation et l'investissement : Pendant la période couverte par le présent rapport, les Fiches d'identité des projets ci-dessous, qui visent à promouvoir la démonstration, la mise en service et le transfert de technologies innovantes à faible intensité de carbone (Objectif 1 de la stratégie d'atténuation du changement climatique pour FEM-5), ont été approuvées par le Conseil du FEM :
 - Projet mondial : Mise au point, expérimentation et transfert de la technologie SolarChill par une action sur le terrain.
 - Projet mondial : Phase d'opérations 5 du Programme de microfinancements – Application du Programme à l'aide des ressources allouées dans le cadre du STAR.

- Projet régional (Bangladesh, Chine, Mongolie) : Aménagement urbain et modes de transport viables en Asie.
- Ouzbékistan: Agriculture écologiquement viable et atténuation du changement climatique.
- Fédération de Russie : Partenariat FEM-Fédération de Russie pour une gestion durable de l'environnement de l'Arctique dans le contexte d'un changement climatique rapide.
- Inde : Promotion de modèles commerciaux pour accroître la pénétration et l'adoption à plus grande échelle du solaire.

Par ailleurs, le Conseil du FEM a approuvé plusieurs Fiches d'identité de projets de transfert de technologies dans le cadre de nouveaux secteurs couverts par les objectifs pour FEM-5, tels que la transformation des marchés de la maîtrise de l'énergie, les investissements dans les énergies renouvelables, les modes de transport urbain sobres en carbone, et la conservation et l'accroissement des stocks de carbone par la gestion rationnelle de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (objectifs 2 à 5 de la stratégie d'atténuation du changement climatique pour FEM-5).

- c) Partenariats public-privé pour le transfert de technologies : Les programmes de partenariats public-privé (PPP) peuvent fortement contribuer à la promotion du transfert de technologies en aidant les entreprises des pays en développement qui souhaitent commercialiser des technologies écologiquement rationnelles ou en étendre l'utilisation. En novembre 2011, le Conseil du FEM a approuvé la stratégie révisée de mobilisation du secteur privé, et le Secrétariat est actuellement en train d'élaborer, en concertation avec les Entités d'exécution, un document définissant les modalités opérationnelles applicables. Par ailleurs, le Secrétariat du FEM a travaillé en collaboration avec les Entités d'exécution à l'élaboration de propositions complètes au titre des programmes de PPP. Les modalités opérationnelles et une ou plusieurs propositions devraient être présentées au Conseil du FEM à sa session de juin 2012.
- d) Évaluation des besoins technologiques (EBT) : Le FEM est prêt à soutenir de nouvelles EBT, en privilégiant les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire et en prenant en considération les enseignements tirés du projet d'appui aux EBT financé au titre du Programme de Poznań et dont le PNUE assure actuellement la mise en œuvre. Le PNUE a entrepris de réaliser un examen à mi-parcours du projet pour dégager ces enseignements. Pendant la période considérée, le FEM n'a reçu aucune demande d'EBT de grande envergure à financer à partir des allocations nationales.
- e) Rôle moteur du FEM à l'appui du transfert de technologies : Au cours de la période considérée, le FEM a participé à des manifestations internationales importantes en faveur de la mise en œuvre d'initiatives de transfert de technologies, afin notamment de diffuser des informations sur le Programme à long terme. On peut citer à titre d'exemple les manifestations suivantes:

- Réunion sur le FEM organisée le 3 décembre 2011 en marge de la dix-septième Conférence des parties et ayant pour thème : « Le FEM, l'innovation et le transfert de technologies ». La réunion avait pour objectif de diffuser des informations sur les approches innovantes du FEM en matière de transfert de technologies et de marquer le lancement du premier centre et réseau régional pour les technologies climatiques financé par le FEM dans la région Asie-Pacifique.
- Réunion sur les progrès réalisés dans l'évaluation des besoins technologiques, organisée par le PNUE le 30 novembre 2011 en marge de la dix-septième Conférence des parties.
- Forum conjoint SBI/SBSTA sur l'impact de la mise en œuvre de mesures d'intervention, organisé le 1^{er} décembre 2011 par le Secrétariat de la CCNUCC pendant la dix-septième Conférence des parties. Le FEM a présenté son dispositif d'appui au transfert de technologies, et notamment le Programme à long terme.
- Réunion relative au Mécanisme technologique : le FEM a participé à titre d'observateur à la deuxième réunion du Comité exécutif de la technologie, tenue du 15 au 17 février 2012.

D. Diffusion des acquis du FEM et des technologies écologiquement rationnelles d'une efficacité avérée

25. Le FEM a entrepris de réaliser une publication sur la maîtrise de l'énergie qui résumera les bonnes pratiques et les enseignements tirés du portefeuille de ses projets dans ce domaine. Le lancement officiel de cette publication devrait avoir lieu en juin 2012 à l'occasion de la Conférence Rio+20.

26. Les informations concernant le transfert de technologies sont régulièrement mises à jour sur le site web du FEM.

27. Outre les réunions visées au paragraphe 24, le FEM a présenté son programme de transfert de technologies lors des manifestations suivantes, auxquelles ont participé dans nombre de cas des points focaux nationaux pour la CCNUCC :

- Séminaire de présentation du fonctionnement du FEM, 17-19 janvier 2012
- Ateliers de coordination élargie
 - Ouzbékistan, 11–13 octobre 2011
 - Kenya, 25–27 octobre 2011
 - Afrique du Sud, 1^{er}–3 novembre 2011
 - Burundi, 8–10 février 2012
 - Jordanie, 15–17 février 2012
- Forum des énergies renouvelables d'Eilat-Eilat sur les politiques en la matière, 22 février 2012.

Tableau 1. Projets pilotes de transfert de technologies financés au titre du Programme stratégique de Poznań (au 29 février 2012)

* Y compris l'allocation pour frais versée aux Entités d'exécution et les financements pour la préparation de projets (le cas échéant).

Pays	Intitulé du projet	Entité d'exécution	Financement au titre du Programme de Poznań (USD)	Financement total du FEM (USD)	Cofinancement (USD)	État d'avancement
Brésil	Captage et stockage du CO2 émis par des énergies renouvelables : Fermentation du sucre dans l'État de Sao Paulo	PNUD	2 970 000	2 970 000	Lors de l'approbation du programme de travail par le Conseil : 7 715 000	Le projet a été approuvé par le Conseil du FEM en novembre 2009. en février 2012, l'Entité d'exécution n'avait toujours pas soumis la demande d'agrément. Le FEM l'a priée de rendre compte de l'état d'avancement du projet en février 2012.
Cambodge	Transfert de technologies en rapport avec le changement climatique : Utilisation de la biomasse des résidus agricoles pour produire de l'énergie durable.	BID	1 947 000	1 947 000	Lors de l'approbation du programme de travail par le Conseil : 3 965 000	Une nouvelle demande a été soumise en décembre 2011. Les observations du FEM ont été transmises à l'Entité d'exécution en janvier 2012. Le projet a été approuvé au plan technique ; il est maintenant en attente de précisions concernant son cofinancement.

Chili	Promotion et de développement de technologies solaires locales	BID	3 000 000	3 000 000	Lors de l'approbation du programme de travail par le Conseil 32 400 000	L'extension du calendrier a été approuvée par la DG en septembre 2010 après des retards dus au séisme de février 2010. Une deuxième extension de calendrier a été approuvée par la DG en septembre 2011. La demande d'agrément de la DG a été soumise en février 2012.
Chine	Camions verts témoins	Banque mondiale	2 998 000	4 867 500	Lors de l'agrément de la DG : 9 770 000	Le projet a été agréé par la DG en mars 2011 et approuvé par le Conseil des Administrateurs de la Banque mondiale en avril 2011. Le projet a été lancé en Chine en octobre 2011. Il est en cours d'exécution.
Colombie, Kenya, Swaziland	SolarChill : Commercialisation et transfert de technologies	PNUE	2 841 300	2 841 300		Le projet a été à nouveau soumis par le PNUE après que la Banque mondiale a demandé son annulation en décembre 2010. le Conseil du FEM a approuvé le projet en novembre 2011. La demande d'agrément de la DG doit être soumise en 2012.

Côte d'Ivoire	Construction d'une installation municipale de compostage de déchets solides d'une capacité de 1 000 tonnes par jour à Akouedo (Abidjan)	BAfD	3 000 000	3 000 000	Lors de l'approbation du programme de travail par le Conseil : 36 898 500	La préparation du projet est en cours. L'extension du calendrier a été approuvée par la DG. La demande d'agrément de la DG devrait être soumise en mai 2012.
Jamaïque	Introduction de technologies exploitant l'énergie houlomotrice pour électrifier de petits villages côtiers	PNUD				L'Entité d'exécution a fait part au FEM de son intention d'annuler le projet. Le FEM attend la demande de retrait officielle.
Jordanie	Projet pilote de lutte contre les effets du changement climatique par l'adoption de technologies d'irrigation de type DHRS (système Dutyion d'hydratation des racines)	FIDA	2 365 020	2 365 020	Lors de l'agrément de la DG : 5 516 000	Le projet a été agréé par la DG en août 2011. Sa mise en œuvre est en cours.
Mexique	Promotion et développement de technologies éoliennes locales	BID	3 000 000	5 500 000	Lors de l'approbation du programme de travail par le Conseil : 18 600 000	Le projet a été agréé par la DG en décembre 2011. La mise en œuvre du projet a démarré début 2012.
Russie	Transfert de technologies pour l'élimination progressive des HCFC et la promotion de systèmes de réfrigération et de climatisation à basse consommation et sans HFC	ONUDI	2 970 000	19 998 000	Lors de l'agrément de la DG : 40 000 000	Le projet a été agréé par la DG en août 2010. La préparation du projet est en cours.

Sénégal	Production de matériaux d'isolation thermique à base de typha	PNUD	2 310 000	2 310 000	Lors de l'approbation du programme de travail par le Conseil : 3 400 000	Une nouvelle demande d'agrément a été soumise à la DG en décembre 2011. Les observations du FEM ont été transmises à l'Entité d'exécution en janvier 2012. Le projet révisé devrait être soumis en mars 2012.
Sri Lanka	Transformation du bambou.	ONUDI	2 700 500	2 700 500	Lors de l'approbation du programme de travail par le Conseil : 10 700 000	La demande d'agrément de la DG a été à nouveau soumise en décembre 2011. Les observations du FEM ont été transmises à l'Entité d'exécution en janvier 2012. La demande d'agrément révisée a été à nouveau soumise en février 2012.
Thaïlande	Surmonter les obstacles administratifs, commerciaux et technologiques pour promouvoir l'innovation technologique et le transfert de technologies Sud-Sud : Projet pilote de production d'éthanol à partir de manioc.	ONUDI	2 970 000	2 970 000	Lors de l'approbation du programme de travail par le Conseil : 8 340 000	La demande d'agrément de la DG a été à nouveau soumise en décembre 2011. Le projet a été recommandé pour approbation par la DG en février 2012.

Turquie, Îles Cook	Coopération technologique pour la construction d'installations de production et de stockage d'électricité renouvelable via la transformation en hydrogène sur de petites îles	ONUDI	3 000 000	3 000 000	Lors de l'approbation du programme de travail par le Conseil : 3 500 000	La demande d'agrément de la DG a été soumise en septembre 2010. Les observations du FEM ont été transmises à l'Entité d'exécution et des discussions de suivi ont eu lieu entre l'Entité d'exécution. Le FEM a demandé à l'Entité d'exécution de rendre compte de l'état d'avancement du projet en février 2010.
TOTAL			36 071 820	57 469 320	180 804 500	